

Séance du lundi 29 Février 2016

Convocation: le 23 Février 2016

L'an deux mille seize le vingt-neuf Février à 20 heures

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Bernard CHASSANDE-BARRIOZ, Monsieur Gilles MONNET, Monsieur Pascal EXERTIER, Monsieur Alain THIBAUD, Madame Myriam FAYOLLE, Madame Catherine CAILLOD, Monsieur Pascal DENCHE, Monsieur Dominique LAMBERT, Madame Valérie VOINOT, Madame Sophie CORDEL, Madame Nathalie POMEON, Monsieur Hubert FLEURET

Excusés : Monsieur Bertrand EXERTIER , Monsieur Arnaud BRACCO qui donne procuration à Alain THIBAUD

Absents : Monsieur Benoit EXERTIER,

Le conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Pascal DENCHE

1/ Opérations 2016 :

- Chemins vicinaux de la plaine

Le débat s'engage sur la nécessité de refaire les chemins goudronnés de la plaine. Certaines parties sont très abimées avec des ornières importantes amplifiées par les engins agricoles. Ces derniers sont aujourd'hui plus lourds et plus larges. Il est mentionné que ça fait plusieurs années que l'état des chemins de la plaine est évoqué et qu'il serait utile de demander conseil à des spécialistes afin d'établir des priorités. Si l'on attend trop longtemps, le coût final sera peut-être plus important.

Il est précisé par plusieurs élus qu'il n'y a pas que les chemins goudronnés de la plaine qui auraient besoin de travaux mais aussi certaines routes de la commune, empruntées chaque jour par les habitants, comme la route des châtaigniers, la route qui mène à la chapelle Sainte-Anne et peut-être d'autres.

Avant de consulter des entreprises spécialisées, il est convenu que la commission travaux plus les conseillers disponibles feront un tour de la commune le dimanche 6 Mars 2016 à 9h.

Le budget total sera certainement important et tout le monde est d'accord pour étaler le projet sur plusieurs années.

Il est décidé de mettre une ligne au budget dès cette année pour la rénovation des chemins et routes de la commune à hauteur de 70 000 euros.

- Toilettes publiques et local à côté du terrain de boules

Monsieur le Maire expose le projet de toilettes publiques auxquelles serait adossé un local à côté du terrain de boules dont les plans et devis ont été fait en 2012. Les toilettes seraient à disposition de la population et le local des associations afin d'éviter que la salle polyvalente soit investie en permanence. Le montant estimé était d'environ 35 000 euros en 2012. La question posée aux élus est : « est-ce que le conseil voit le projet sous cette forme ? ».

Un conseiller précise qu'il n'y a pas que l'association des boules qui serait concernée par l'utilisation de ce local.

Monsieur le Maire défend le projet dans son ensemble, toilettes et local, pour que la salle polyvalente ne soit plus ouverte chaque fois que le terrain de boules est utilisé.

Lors du débat, plusieurs conseillers précisent qu'il y a déjà des salles à disposition et que même si un local est fait à l'extérieur, cela n'empêchera pas les personnes, ayant les clés, de rentrer quand même. Monsieur le Maire précise que si le local est fait, il n'autorisera plus l'accès à la salle polyvalente.

Le conseil pense que les toilettes publiques sont nécessaires mais émet une réserve sur l'utilité du local ainsi que son coût jugé trop élevé. En effet, l'estimation du coût date de 2012 et doit donc être réactualisée.

Il est décidé de faire chiffrer le projet en deux parties. Les toilettes publiques seules, puis une deuxième phase concernant le local. Cela permettra aux conseillers d'estimer réellement le coût du local avant de pouvoir se prononcer sur le projet global.

Des conseillers expriment aussi le souhait de prioriser les dépenses. En effet plusieurs postes sur la commune (éclairage public vétuste, salle polyvalente surchauffée) ont un coût annuel très élevé et que des investissements seraient aussi nécessaires sur ces points. Investir pour dépenser moins.

Il est décidé d'inscrire tout de même une ligne au budget à hauteur de 35 000 euros et le point sera à nouveau débattu lorsque le conseil aura tous les éléments.

Madame CORDEL prend en compte le dossier pour faire établir un estimatif du projet en 2 parties.

2/ Suppression du CCAS (loi NOTRÉ)

La loi NOTRÉ a supprimé l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Ces opérations sont donc reprises dans le budget de la commune.

3/ Créance irrécouvrable

Une créance d'assainissement d'un ancien habitant de Laissaud courrait depuis 2006.

Le TI de Grenoble a ordonné l'effacement de la dette de cette personne. C'est donc à la commune de Laissaud qu'il convient de régler la facture.

Les conseillers municipaux trouvent ce jugement anormal mais compte-tenu du montant (379,77€) nous n'avons pas d'autre choix que de payer à la place de cet ancien habitant de Laissaud.

Il conviendra d'émettre sur le budget assainissement un mandat au compte 6542.

4/ Achat parcelles ZH 46 et 47

La SNCF devient Réseau Ferré de France et cherche à vendre des parcelles dont les ZH 46 et 47 sur la commune de Laissaud. Elle propose ces 2 parcelles qui se situent à côtés des barrières de passage à niveau au prix de 30 centimes du mètre carré pour une surface de 558 mètres carré.

Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt d'un tel achat d'autant plus que l'entretien serait à la charge de la commune.

Il est donc décidé de ne pas acheter ces parcelles.

5/ Achat électrodes enfants pour défibrillateur

Lors de la formation 1^{er} secours faite en Février, il s'est avéré qu'il n'y avait pas d'électrodes pour enfants.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'achat de 2 jeux d'électrodes pour enfants afin d'équiper les 2 défibrillateurs de la commune.

Monsieur le Maire ainsi que Madame Fayolle tiennent à préciser que tous les participants ont trouvé cette formation extrêmement intéressante et utile.

6/ Divers

- Location salle polyvalente

Monsieur le Maire lit un courrier de Madame Elisabeth FAVERJON qui demande, au nom de l'association musicale LAHSA, la location à titre gratuit de la salle polyvalente pour le samedi 10 septembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le prêt de la salle polyvalente.

- Radar pédagogique

Le radar pédagogique a été réservé pour notre commune du 1^{er} septembre au 30 novembre.

- Convention RPI

Monsieur le Maire annonce que la convention du RPI a, enfin, été signée par les 3 communes. Celle-ci est applicable au 1^{er} Janvier 2016. Les régularisations financières seront faites entre les 3 communes en conséquence.

- TAP

- Madame Fayolle prend la parole afin de mentionner qu'un achat de matériel pour les TAP pour un montant de 67,20€ a été fait.
- Un cuisinier devait venir pour un trimestre afin d'animer un atelier mais à la suite de problèmes de santé il ne pourra pas tenir ses engagements. Dans des délais très courts, Nathalie Aretz (coordinatrice des

TAP) a réussi à trouver un graffeur qui animera un atelier pendant un trimestre. Cet intervenant demande 140 euros pour les déplacements mais fournira tout le matériel nécessaire.

A titre exceptionnel et compte tenu des circonstances, le conseil valide le paiement des 140 euros de déplacement.

- Madame FAYOLLE et Mme POMEON feront le point avec les différents intervenants afin de préparer l'année scolaire 2016/2017.

- Interdiction poids lourd

L'arrêté permanent d'interdiction de circulation de poids lourd de 19 tonnes a été signé le 18 Février 2016. Le département se chargera de l'implantation des panneaux.

7/ Lecture du dernier compte rendu

L'éclairage public est, comme voté lors du dernier conseil, éteint de 0 à 5h du matin depuis le lundi 22 Février.

Le conseil se termine à 21h50.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 21 Mars à 20h.

Le Maire Bernard CHASSANDE-BARRIOZ

